RAPPORT D'ACTIVITÉS

PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES

2018

Introduction

Le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études a modifié le visage de l'enseignement supérieur francophone en initiant des synergies entre les institutions, au niveau communautaire au sein de l'Académie de recherche de l'enseignement supérieur (ARES) ainsi qu'au niveau géographique par la création de cinq pôles académiques. Dans une société en évolution de plus en plus diversifiée, la coopération et le dialogue semblent être des outils nécessaires afin de favoriser les échanges, d'insuffler des projets novateurs et de répondre aux défis qui se présentent.

Le Pôle académique de Bruxelles regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur francophones – universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et institutions de promotion sociale – situés en Région de Bruxelles-Capitale. Composé de 47 établissements, il constitue à ce titre la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. En son sein, les différentes institutions s'engagent à travailler conjointement pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir des services de qualité aux étudiants, tant en termes d'information et d'orientation que d'aide à la réussite, de logement ou encore d'accès aux études.

Inauguré officiellement le 13 mars 2015, le Pôle académique de Bruxelles est un lieu de coopération et de concertation pour ses établissements d'enseignement supérieur au sein d'une région caractérisée par la diversité, la croissance, l'inégalité et l'innovation. Il propose un éventail de formations diversifiées – plus de 500 – en mettant en exergue l'information, l'orientation, l'accès aux études ainsi que l'aide à la réussite. Le Pôle a pour ambition principale d'encourager et de soutenir les synergies entre ses membres tout en promouvant et en assurant la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur à Bruxelles. La collaboration entre les établissements, qualifiée de fructueuse, a permis de mettre en œuvre de nombreuses initiatives, destinées prioritairement aux étudiants mais visant également les enseignants ainsi que les services d'orientation et d'aide à la réussite.

Le Pôle académique de Bruxelles a défini cinq axes principaux dans sa stratégie de développement pour lesquels des projets spécifiques ont été mis en place durant l'année 2018.

1) **L'accès aux études et l'aide à la réussite :** actions du Centre de didactique, à savoir, entre autres, du tutorat dans les établissements artistiques et de promotion sociale, des blocus encadrés, des ateliers sur la volition, une journée scientifique ou encore des vidéos croisées sur la transition entre les enseignements secondaire et supérieur

2) **L'information et l'orientation des études :** initiatives développées en la matière, à savoir la tenue d'un stand aux salons SIEP bruxellois et wallons, la poursuite des missions au sein de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers ou encore la création d'un portfolio réflexif d'aide au choix d'études

3) **L'enseignement inclusif :** projets mis en œuvre par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif s'articulant autour d'un dépliant de sensibilisation ainsi que d'une journée d'information organisée en collaboration avec le Service PHARE

4) **Le partage des services et des infrastructures entre les institutions membres**

5) **L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois**

Les trois premières lignes directrices sont au cœur des préoccupations et font l'objet d'une attention plus particulière dans les projets mis en place par le Pôle académique de Bruxelles.

Comme chaque année, le Pôle académique de Bruxelles, répondant à une obligation gouvernementale, a rédigé son rapport de l'année 2018. Sans être pour autant exhaustif, il présente les actions marquantes de l'année écoulée, notamment en matière institutionnelle, d'aide à la réussite, d'orientation des étudiants et de promotion des études, de communication ou encore d'enseignement inclusif, ainsi que les perspectives et le bilan financier. Le document ainsi que sa version numérique plus synthétique sont consultables sur le site internet du Pôle (http://www.poleacabruxelles.be/) dans l'optique d'informer tous les types de public.

Le premier chapitre décrit les instances du Pôle académique de Bruxelles ainsi que les grandes thématiques qui y ont été abordées en 2018. Un état de la situation du personnel est dressé. En outre, le bilan financier de l'association conclut cette première partie.

Le deuxième chapitre présente les projets mis en place par le Centre de didactique en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Les actions menées dans le cadre de l'information et de l'orientation des études sont détaillées au cours du troisième chapitre.

Le quatrième chapitre aborde la question de la communication transversale au sein du Pôle ainsi que les projets ayant trait à l'ensemble de ses structures (communication générale, collaboration avec l'ARES, évènements ponctuels, etc.). Le renouvellement du site internet est également évoqué ainsi que d'autres actions nécessaires à la visibilité et au fonctionnement de l'asbl.

Le cinquième chapitre est consacré à l'enseignement supérieur inclusif et aux initiatives de la Chambre thématique.

Le logement étudiant bruxellois, dont la compétence a été déléguée à la Plateforme logement étudiant, est débattu au cours du sixième chapitre.

Enfin, sur la base des actions et des projets développés au cours de l'année 2018, le rapport se conclut par les perspectives et les résolutions que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2019 dans l'optique de constituer un *pôle* de référence en termes de collaborations et d'innovations pour l'enseignement supérieur bruxellois.

Les co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles tiennent à remercier les auteurs du présent rapport pour leur travail ainsi que pour leur implication dans la mise en œuvre et l'accomplissement des projets menés tout au long de l'année.

Bonne lecture à toutes et tous !

1. Cadre institutionnel

Ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles, créé en 2015 à la suite du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013.

Sa structuration se découpe en quatre parties.

1) Les établissements membres : ancrage institutionnel

2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies

3) La gestion : répartition des pouvoirs et état de la situation du personnel

4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle

1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Le Pôle académique de Bruxelles représente près de 87.000 étudiants (en 2017[1]) et couvre l'ensemble de l'enseignement supérieur francophone en Région bruxelloise. Il se compose de 47 institutions, réparties de la manière suivante entre les différents types d'enseignement :

1) Trois universités

2) Huit hautes écoles

3) Huit écoles supérieures des arts

4) Vingt-huit établissements de promotion sociale

La composition complète est reprise en annexe 8.1.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles, à l'instar de toute asbl, est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. *Assemblée générale*

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (47 membres + 6 membres invités représentant notamment le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité

[1] Source : Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) (http://ibsa.brussels/themes/enseignement#.WvGSqv7UiUk)

compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque institution. Sa composition est détaillée en annexe 8.2.

Trois réunions sont planifiées annuellement. En 2018, elle s'est réunie le 28 mars, le 21 septembre et le 18 décembre.

Durant ces séances, conformément à l'article 14 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, l'Assemblée générale a pris acte de la démission et a approuvé la nomination d'administrateurs. Cette instance a validé le rapport d'activités 2017, les comptes de l'année 2017 et le budget ajusté pour l'exercice 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019.

1.2.2. *Conseil d'administration*

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres. Les sièges dédiés aux établissements d'enseignement supérieur sont distribués en tenant compte de la proportion de leurs diplômés respectifs.

1) Huit représentants des universités

2) Huit représentants des hautes écoles

3) Un représentant des écoles supérieures des arts

4) Un représentant des établissements de promotion sociale

5) Six représentants des étudiants

6) Six représentants du personnel

Quatre invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles. Il s'agit notamment d'autres représentants des institutions ainsi que du Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée en annexe 8.3.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Durant l'année 2018, quatre séances se sont tenues : le 28 mars, le 3 juillet, le 21 septembre et le 18 décembre. Dans le but de limiter la durée des réunions et de ne pas dédoubler les débats relatifs à des dossiers communs, cette dernière séance s'est tenue conjointement avec celle de l'Assemblée générale, ce qui a constitué une expérience pilote dans l'administration du Pôle académique de Bruxelles. Cette procédure sera maintenue en 2019.

Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées au sein du Conseil d'administration dont notamment celles ci-après.

1) Financement complémentaire du Pôle académique de Bruxelles octroyé par le Ministre de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt dans le but d'organiser des activités de préparation aux études supérieures et de favoriser la transition depuis l'enseignement secondaire

2) Engagement de personnel sur la base de la dotation susmentionnée, à savoir une chargée de mission pédagogique à mi-temps pour le Centre de didactique ainsi qu'une assistante administrative à mi-temps

3) Poursuite des projets de tutorat dans les établissements de promotion sociale et les écoles supérieures des arts

4) Développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles

5) Demandes de subvention pour l'année 2019 et bilan des activités des conseillers en études supérieures organisées en 2018

6) Participation du Pôle académique de Bruxelles au sein des salons SIEP pour l'année académique 2018-2019, conjointement avec la Plateforme logement étudiant (PLE)

7) Mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein du Pôle académique de Bruxelles

8) Implémentation du Décret relatif à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (*open access*)

9) Collaboration du Pôle dans la création d'une Cellule Vie étudiante, à l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et nomination des quatre représentants (un par type d'enseignement supérieur) désignés pour siéger au sein du Comité d'expertise de ladite Cellule

10) Projets d'information et de sensibilisation mis en œuvre par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif, ainsi que son rapport d'activités pour l'année académique 2017-2018

11) Définition d'une ligne budgétaire destinée à la reconstruction de la base de données du Pôle en vue de la rendre compatible avec celle de l'ARES, dénommée HOPS

12) Nombreuses initiatives mises sur pied par les chargées de mission ainsi que le chargé de communication

1.2.3. *Bureau*

Conformément à l'article 27 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier.

Sa composition est détaillée en annexe 8.4.

Les membres sont désignés pour une durée de deux ans. Par ailleurs, suite à la réunion du Bureau du 3 mars 2016, Philippe Emplit, Président du Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC), et Corinne Duckstein, Présidente du Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'information et l'orientation (CAIOR), ont été désignés comme invités permanents afin d'alimenter le débat sur les questions liées à leur axe de travail. A la suite du Conseil d'administration du 21 septembre 2018, Philippe Emplit a été remplacé par Nathalie Vaeck, Vice-Rectrice à l'enseignement, aux apprentissages et à la qualité de l'ULB.

Le Bureau prépare les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale. Durant l'année 2018, un régime de croisière a été adopté en ce qui concerne les séances. Quatre réunions ont eu lieu : le 22 février, le 7 juin, le 6 septembre et le 22 novembre.

1.2.4. *Chambre de l'enseignement supérieur inclusif*

Suite à la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) du Pôle académique de Bruxelles a été créée à la fin de l'année 2015. Elle est composée de représentants des trois universités, des huit hautes écoles et des huit écoles supérieures des arts. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés car un autre décret dans le domaine de l'enseignement inclusif les concerne spécifiquement. Toutefois, un invité permanent a été désigné en mai 2017 par les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres.

La composition est détaillée en annexe 8.5.

Les personnes suivantes y assurent une fonction prépondérante.

1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente

2) Julie Ravets, Assistante sociale à l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, au Conservatoire royal de Bruxelles ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, en qualité de Vice-Présidente

Nicole Bardaxoglou est également Présidente de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, ce qui permet d'assurer un suivi transversal et une cohérence des décisions.

Plus généralement, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif a pour vocation d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques avec les représentants des établissements membres,

notamment en répondant à l'ensemble de leurs sollicitations. Cette instance diffuse également des renseignements spécifiques tels que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES. Enfin, la ChESI remet à la CESI un rapport d'activités réalisé par année académique. Le rapport relatif à l'année académique 2017-2018 a été validé par le Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles en date du 21 septembre 2018.

1.2.5. *Commission des bibliothèques*

Afin de traiter des questions relatives à l'inventaire des bibliothèques et à leur accès, le Bureau du Pôle académique de Bruxelles a souhaité créer une Commission des bibliothèques. Cette dernière joue le rôle de plateforme de concertation pour le partage d'objectifs et de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Décret dit Paysage.

Une de ses missions principales est de s'intéresser à la disponibilité et à l'accès des salles d'étude. Dans ce sens, le rôle de la Commission s'inscrit dans le partage de services collectifs et d'infrastructures, l'un des axes définis dans le plan stratégique du Pôle. Cette instance est composée d'un représentant de chaque université, haute école, école supérieure des arts ainsi que des établissements de promotion sociale qui possèdent de telles infrastructures.

La Commission des bibliothèques ne s'est pas réunie en 2018.

La composition de cette instance consultative est détaillée en annexe 8.6.

En outre, deux organes existent dans le domaine.

1) La Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB)

2) La Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l'ARES

Afin de ne pas dédoubler le travail, une articulation avec la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l'ARES a été établie. En effet, cette dernière a défini son périmètre d'actions et a décidé de concentrer ses efforts dans le domaine des bibliothèques et des *learning centers*. Un inventaire des infrastructures existantes a notamment été dressé. Une convention collective relative à l'accès aux bibliothèques a également été instaurée en vue de rendre l'entrée gratuite aux étudiants et aux membres du personnel des institutions. Certaines restrictions ont toutefois été mises en place, particulièrement durant les périodes de blocus.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, assisté par un Bureau. Trois chargés de mission et une personne assurant la coordination et le secrétariat des instances collaborent au sein de l'asbl. Trois conseillers en études supérieures ont également été engagés par le Pôle afin d'œuvrer au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, contribuant à l'information et à la sensibilisation aux études supérieures.

Sur la base de la subvention complémentaire, s'élevant à 106.800 euros, attribuée par le Ministre Jean-Claude Marcourt, deux nouvelles collaboratrices ont été recrutées, à savoir une

chargée de mission pédagogique à mi-temps pour le Centre de didactique et une assistante administrative à mi-temps pour les axes stratégiques du Pôle. Elles débuteront leurs missions en janvier 2019. Cette subvention a également permis la stabilisation du poste de la chargée de mission pour l'axe information et orientation ainsi que le développement de projets en lien avec la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

1.3.1. *Répartition des pouvoirs*

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école. Ce dernier est désigné pour une période de deux ans, sur proposition des autorités des hautes écoles, par le Conseil d'administration. Le siège de leurs établissements doit être situé en Région de Bruxelles-Capitale.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par et parmi les administrateurs représentant l'ULB au Conseil d'administration.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles. Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

Suite à la séance du Conseil d'administration du 21 septembre 2018, Alexia Pasini, Directrice-Présidente de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, a été remplacée par Dominique Daems, Directrice-Présidente de la Haute Ecole Francisco Ferrer. Cette dernière a été remplacée dans sa fonction de Secrétaire par Colette Waternaux-Malcorps, Directrice-Présidente de la Haute Ecole EPHEC. Toutes deux ont été désignées pour un mandat de deux ans.

En date du 31 décembre 2018, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Yvon Englert, Pierre Jadoul et Dominique Daems.

En outre, le mandat des deux Vice-Présidents du Pôle, Laurent Gross, Directeur de l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, et Bénédicte Burton, Directrice générale de l'EPFC, est arrivé à son terme fin de l'année 2018. Sur la base des propositions respectives des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale, Laurent Gross a été remplacé par Laurence Rassel, Directrice de l'Ecole de Recherche graphique, et le mandat de Bénédicte Burton a été renouvelé pour une nouvelle période de deux ans, à l'issue du Conseil d'administration du 18 décembre 2018.

1.3.2. *Etat de la situation du personnel*

Quentin Pirlot remplit, à mi-temps, la fonction de secrétaire administratif du Pôle académique de Bruxelles. Ce dernier participe à toutes les réunions des organes du Pôle ainsi que des Comités d'accompagnement (CoDaC et CAIOR), ce qui garantit un meilleur suivi des décisions ainsi qu'une transversalité dans la communication des informations.

Outre l'aspect administratif, trois attachés, membres des Comités d'accompagnement, sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle, tels que définis dans le plan stratégique.

1) Sylviane Bachy (1 ETP), responsable opérationnelle pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de didactique)

2) Adriano Leite (0,75 ETP), chargé de communication et de l'information

3) Isabelle Alen (0,5 ETP), chargée de l'information et de l'orientation sur les études

Véronique Vigneron (0,2 ETP), employée au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social, sous la supervision de Kamel Daoud, Trésorier du Pôle.

En outre, trois conseillers en études supérieures (représentant au total 2,5 ETP), Céline Bonnet, Clément Vandenberghe et Jennifer Wellens, sont détachés du Pôle à la Cité des métiers de Bruxelles depuis le 8 décembre 2017. Leurs missions et activités sont détaillées au chapitre 3 (point 3.3). Sur la base des financements octroyés conjointement par les Cabinets des Ministres Didier Gosuin et Rudi Vervoort, s'élevant à 200.000 euros pour l'année 2019, un nouveau conseiller pourra être engagé pour pourvoir au remplacement de Clément Vandenberghe, ce dernier ayant quitté ses fonctions en novembre 2018. Corinne Duckstein, Présidente du CAIOR, coordonne le projet de Plateforme à la Cité des métiers (0,2 ETP).

Tel qu'il est mentionné ci-avant, Gersende Charpentier, chargée de mission pédagogique à mi-temps pour le Centre de didactique, et Samara Hussain, assistante administrative à mi-temps pour les axes stratégiques du Pôle, ont été engagées en 2018 grâce au complément de dotation octroyée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles débuteront néanmoins leurs missions en janvier 2019.

1.4 Bilan financier

Le budget ajusté de l'année 2018, détaillé à l'annexe 8.7, a été approuvé le 18 décembre 2018 par le Conseil d'administration ainsi que par l'Assemblée générale du Pôle à l'occasion d'une séance conjointe entre les deux instances. Plusieurs ajustements ont été réalisés par rapport au budget initial exposé lors de l'Assemblée générale du Pôle du 8 décembre 2017. La modification majeure concerne la subvention complémentaire, s'élevant à 106.800 euros, attribuée par le Ministre Jean-Claude Marcourt dans le but d'organiser des activités de préparation aux études supérieures. Les cinq Pôles académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont vu octroyer une somme identique afin de favoriser la transition entre les enseignements secondaire et supérieur.

Les rubriques du budget ajusté 2018 sont détaillées comme suit.

Recettes

1) <u>Allocation 2018</u>

   L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est majorée d'une subvention complémentaire de 106.800 euros, ce qui porte le montant total des recettes

à 373.800 euros. Ce complément, non forfaitaire, est destiné à organiser des activités de préparation aux études supérieures. Il ne sera acquis que sur justification des dépenses. Le cas échéant, les montants devront être remboursés.

Dépenses

1) Secrétariat

La ligne budgétaire *personnel (0,5 ETP)* est de 26.500 euros (indexation du salaire de 500 euros par rapport au budget initial 2018, suite au saut d'index au 1er octobre 2018) tandis que celle de *fonctionnement*, s'élevant à 10.000 euros, est réduite de 2.500 euros pour atteindre 7.500 euros. Les frais liés à la maintenance du site internet sont limités à 1.500 euros. Un montant de 500 euros est également prévu en vue d'amortir les équipements et le matériel. Ceci permettrait de constituer une réserve, à l'instar des pécules de sortie pour les agents du Pôle, qui sera utilisée lors du renouvellement des équipements.

2) Comptabilité et secrétariat social

Aucune modification n'est à enregistrer, hormis l'indexation. La charge de travail représente un coût de 18.900 euros.

3) Axe accès aux études et aide à la réussite

Les coûts salariaux sont en hausse de 8.100 euros étant donné l'ouverture au 1er novembre 2018 de deux postes : chargé de mission pédagogique à mi-temps et assistant administratif à mi-temps (dont les dépenses sont réparties équitablement sur les axes « accès aux études et aide à la réussite » et « information, orientation et communication »). Ces engagements font suite à la décision du Conseil d'administration du Pôle du 21 septembre 2018 par rapport à l'utilisation du complément de subside octroyé annuellement dans le but de mettre en œuvre des activités de préparation aux études supérieures.

Le budget consacré aux projets est de 20.618 euros suite au report du solde de l'exercice 2017 d'un montant de 5.618 euros, qui s'ajoute à l'enveloppe annuelle de 15.000 euros.

Le budget de fonctionnement est majoré de 3.000 euros suite à l'augmentation du personnel.

Un montant de 2.000 euros est également prévu en vue d'amortir et d'étaler les coûts des équipements et du matériel.

4) Axe information, orientation et communication

Les frais de personnel sont en augmentation par rapport au budget initial 2018 en raison de l'adaptation du budget au salaire réel du poste de la chargée de mission en orientation, de l'ouverture d'un poste administratif et de l'indexation des salaires. Conformément à la décision du Conseil d'administration du Pôle du 21 septembre 2018, le poste

contractuel de chargé de mission en orientation initialement engagé pour une période de deux ans à mi-temps a été transformé en un poste à durée indéterminée. Le budget s'y rapportant est ajusté à 94.500 euros.

Les coûts de fonctionnement et d'amortissement du matériel évoluent de la même manière que l'axe précédent. Ils sont respectivement de 8.000 et 2.000 euros.

Une enveloppe de 15.000 euros est réservée pour l'organisation des salons SIEP ainsi que 24.050 euros pour les projets et le plan de communication (augmentation de 9.050 euros suite au report du solde de l'exercice 2017).

5) Plateforme logement étudiant

Un subside de 8.000 euros a été octroyé à la Plateforme logement étudiant.

6) Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Une somme de 3.000 euros a été allouée à la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle en vue de réaliser une brochure d'information et de sensibilisation.

En conclusion, le résultat de l'exercice 2018 est positif de 41.132 euros. Ce montant est ajouté au report du solde cumulé de l'année 2017 de 318.155 euros, ce qui le porte à 359.287 euros.

2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur

Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret dit Paysage, de conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année ainsi que de mettre en place des mesures dans le domaine de l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, deux axes sont déclinés : apprentissage et enseignement.

Pour le premier, une série d'actions destinées aux élèves et aux étudiants sont proposées, visant différentes périodes telles que la fin de l'enseignement secondaire, les moments de transition (de l'école secondaire vers les études supérieures), le parcours dans l'enseignement supérieur ainsi que les échecs et / ou les abandons. Une attention particulière est apportée aux types d'aide pour favoriser la réussite : disciplinaire, pédagogique, métacognitive, langagière ou technologique.

Pour le second, les activités concernent les dispositifs d'enseignement, la formation des enseignants et la constitution de lieux de partage de pratiques. L'ensemble des mesures mises en place permet de développer des méthodes didactiques innovantes et ciblées.

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par la chargée de mission et responsable opérationnelle du Centre de didactique, Sylviane Bachy.

La structuration de ce chapitre est découpée en deux parties.

1) Le Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite et les thématiques que cette instance a abordées tout au long de l'année

2) Les activités réalisées en 2018

Les perspectives pour l'année 2019 seront présentées au cours du septième chapitre.

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles du 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement, à l'exception de l'artistique. Sa composition est détaillée en annexe 8.8. La présidence du Comité a été assurée par Philippe Emplit, Directeur du Département de support à l'enseignement et aux apprentissages de l'Université libre de Bruxelles, jusqu'à son remplacement par Nathalie Vaeck, Vice-Rectrice à l'enseignement, aux apprentissages et à la qualité de l'ULB.

Ce groupe de travail échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure également le suivi des projets de la chargée de mission, Sylviane Bachy, dont l'objectif principal est de coordonner le Centre de didactique de l'enseignement supérieur.

Il émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite ainsi que la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2018, quatre réunions se sont tenues (les 8 février, 29 mars, 24 mai et 23 octobre) et ont permis d'aborder, entre autres, les thématiques suivantes :

1) Diffusion des ateliers pédagogiques sur les stratégies volitionnelles

2) Séminaires de partage entre les institutions universitaires dans le cadre du projet « enseigner en BLOC 1 à l'université »

3) Activités d'aide à la réussite au sein des établissements de promotion sociale (tutorat, blocus encadré, formation pour les étudiants internationaux)

4) Organisation de la troisième journée scientifique relative à la diversité croissante des étudiants et de leurs parcours, qui s'est tenue le 7 décembre 2018

5) Exploration de la maitrise de la langue française

6) Formation en e-learning sur les méthodes de travail et développement d'un module en réorientation

7) Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts

8) Recherche de financements extérieurs

9) Participation à des réseaux / groupes de recherche et de partage (AdAPTE, BruxSARS, CAP-Hautes écoles, BRUSCAG) ainsi qu'à des colloques (JIPES, OPENMIAGE, etc.)

10) Publication d'articles scientifiques (RIPES, Spirale)

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2018, 16 projets ont été menés dans le domaine de l'aide à la réussite.

2.2.1. *Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts*

Pour la troisième année consécutive, des séances de tutorat – c'est-à-dire un accompagnement d'étudiants en difficulté (nommés demandeurs) par des étudiants présentant des capacités disciplinaires, pratiques ou méthodologiques (appelés des tuteurs) – se sont tenues dans sept écoles supérieures des arts du Pôle. Près de 200 étudiants en ont bénéficié, représentant un total de 718 heures prestées. Ce dispositif constitue une demande majeure des écoles supérieures des arts.

Les étudiants bénéficiaires sont généralement en BLOC 1 alors que les tuteurs sont en BLOC 2, en BLOC 3 voire en master. Le travail s'effectue principalement sur l'aide disciplinaire, méthodologique et métacognitive. Des aspects comme la prise de conscience de capacités, la

motivation ainsi que la confiance en soi ont également été abordés. Les retours, tant des étudiants que des établissements, sont extrêmement positifs.

2.2.2. *Réseau CAP-Hautes écoles : accompagnement des enseignants lors du CAPAES*

Le réseau CAP-Hautes écoles, qui regroupe des conseillers pédagogiques de hautes écoles, continue de s'agrandir. Il rassemble désormais des institutions de la Région bruxelloise, de la Province du Hainaut (Mons principalement) ainsi que de Liège et de Namur. Deux workshops ont été organisés en 2018, l'un au sein de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine a permis d'aborder la thématique de l'accompagnement pédagogique et l'autre, qui s'est tenu à la Haute Ecole provinciale de Hainaut – Condorcet, a traité de la « gamification » (ou « ludification ») dans l'enseignement. 24 conseillers pédagogiques ont assisté au premier atelier. La motivation des étudiants à l'apprentissage par le jeu et des éléments vidéo ludiques y a été développée. L'utilisation de jeux de société et des *escape game* permet de déconstruire et reconstruire les outils pédagogiques et technologiques, contribuant à la formation des conseillers.

2.2.3. *Blocus encadrés dans les établissements de promotion sociale*

Le public adulte, qui représente une part importante de la communauté étudiante dans l'enseignement de promotion sociale, ne dispose pas toujours d'un environnement propice pour étudier en raison, entre autres, de sa situation familiale. C'est pourquoi de plus en plus d'étudiants sollicitent les établissements afin de bénéficier d'un local d'étude adapté durant les congés scolaires (à Noël et à Pâques). En 2018, 91 étudiants ont participé à l'initiative, qui s'est déroulée au sein de l'Institut technique supérieur Cardinal Mercier, avec un taux de fréquentation de 90 %. Une session a également été organisée durant les congés d'hiver en 2017. Le financement accordé par le Pôle académique de Bruxelles a permis de couvrir 80 heures d'encadrement pédagogique. L'établissement de référence a mis à disposition une équipe pluridisciplinaire : des enseignants de langue, de mathématiques, des ingénieurs, des responsables de la logistique et du secrétariat. Différents espaces étaient accessibles aux étudiants : une salle d'étude silencieuse, un local informatique et une salle pour les travaux de groupe.

Cette première expérience a parfaitement répondu aux attentes et a suscité deux nouvelles réflexions. Tout d'abord, elle a permis d'envisager une co-organisation entre les institutions pour les prochains blocus. Parallèlement, le CPAS de Bruxelles a ouvert des locaux pour l'été à destination des élèves et des étudiants. Le Pôle souhaiterait solliciter les autres communes bruxelloises afin de mettre en place des collaborations et rendre ainsi accessibles des salles d'étude à un plus grand nombre d'étudiants.

2.2.4. *Tutorat dans les établissements de promotion sociale*

Au total, 21 étudiants ont bénéficié du tutorat mis en place au sein du Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée (CESOA). L'établissement pouvait disposer de 50 heures de tutorat, correspondant à un budget de 500 euros. Cinq tuteurs ont travaillé avec 16 étudiants demandeurs.

2.2.5. *Projet d'aide à la réussite pour les étudiants internationaux organisé en promotion sociale*

L'initiative avait pour but de développer les trois groupes de compétences suivantes liées au métier de l'étudiant, à la maitrise du discours de l'enseignement supérieur et aux outils technopédagogiques. Dix séances d'encadrement ont été données au sein de l'Institut de formation de cadres pour le développement (IFCAD). Elles ont porté sur la gestion du blocus, la prise de notes, la bonne lecture de questions d'examens, la gestion du temps, l'objectivité du discours scientifique, l'argumentation, la réalisation d'une synthèse, l'utilisation de normes scientifiques et la réalisation d'une présentation. Ces séances ont été complétées par des entretiens individuels pour approfondir certains aspects et pour aborder en profondeur les matières spécifiques des unités d'enseignement problématiques pour les étudiants. Elles ont également permis de revenir sur certains éléments liés à la maitrise de la langue française.

Au terme de l'expérience, l'objectif principal est atteint, malgré un nombre restreint de participants. Le dispositif s'est montré utile pour les étudiants bénéficiaires et un accompagnement plus personnalisé a pu leur être offert.

2.2.6. *Cycles de formations dans les universités, séminaires de co-développement et mise en place d'un projet DUO*

Trois projets ont été organisés entre les universités de la Région bruxelloise, à savoir l'Université libre de Bruxelles, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Trois formations pédagogiques conjointes ont rassemblé une quarantaine d'enseignants et six conseillers pédagogiques y ont collaboré. La première formation portait sur l'appréciation, notamment l'élaboration de critères pour évaluer les projets. La deuxième était axée sur la pédagogie active et l'intégration des technologies dans les dispositifs d'enseignement. Enfin, la troisième formation a permis d'aborder la transition entre les enseignements secondaire et supérieur.

Des séances de co-développement ont également été mises en œuvre. En groupe de six à 15 personnes, les participants, des enseignants et des conseillers pédagogiques, ont pu échanger des bonnes pratiques et des idées afin de dynamiser leur enseignement. Huit séances ont été organisées à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et à l'Université libre de Bruxelles.

En outre, l'Université libre de Bruxelles a lancé un projet DUO qui consiste à créer des binômes entre enseignants (*peer observation*) durant le premier quadrimestre 2018.

2.2.7. *Réalisation de vidéos axées sur la transition entre les enseignements secondaire et supérieur*

Le projet consistait à réaliser cinq vidéos sur la transition entre les enseignements secondaire et supérieur. Des élèves, des étudiants et leurs enseignants croisent leur regard et leurs points de vue à propos de plusieurs thématiques actuelles. Que signifie pour vous réussir dans l'enseignement supérieur ? Comment se prépare-t-on à l'enseignement supérieur ? Lors du passage vers l'enseignement supérieur, quels sont les éléments simples et compliqués ? Quelles sont les différences entre les deux types d'enseignement ? Autant de questions qui permettent de dégager une vue globale des perceptions de chacun sur l'autre forme d'enseignement. L'initiative a vu le jour suite aux demandes des services d'aide à la réussite des hautes écoles

bruxelloises. Quatre d'entre elles – ICHEC, EPHEC, Galilée et Francisco Ferrer – ont participé aux captures vidéos ainsi que trois écoles secondaires à savoir l'Institut Saint-Louis – Bruxelles, l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles et le Collège Saint-Pierre à Uccle. Elles ont été sélectionnées à partir de leur localisation géographique et leur adhésion au projet.

Les objectifs poursuivis par la création de ces vidéos étaient de construire un matériel pédagogique pouvant être utilisé à diverses fins, reprises ci-après.

- Formation des enseignants (formation initiale, CAPAES, formation ponctuelle, agrégation, etc.)

- Information des élèves

- Communication des établissements (secondaire et supérieur) vers l'extérieur

Les vidéos, disponibles sur la page du Centre de didactique sur le site internet du Pôle[2], constituent un outil de sensibilisation, qui permet d'engager une prise de conscience et d'entamer une réflexion sur des problématiques spécifiques.

2.2.8. *Enquête sur les blocus encadrés au sein du Pôle*

Une analyse des besoins en termes de blocus encadrés a été menée en octobre 2018 dans les différents établissements du Pôle. Une enquête a été réalisée en ligne, à laquelle 30 institutions ont répondu. Sur la base de ce sondage, il est envisagé d'augmenter l'offre de blocus encadrés afin de répondre à la demande des étudiants. Le CPAS de la Ville de Bruxelles a pris l'initiative en 2017 d'équiper plusieurs locaux dans le centre-ville. Ces lieux peuvent être fréquentés par l'ensemble des étudiants de la Région bruxelloise. Néanmoins, leur offre se limite aux périodes comprises de décembre à janvier et de mai à septembre. Le Pôle académique de Bruxelles pourrait s'associer au projet en proposant des aides disciplinaires et méthodologiques.

2.2.9. *Ateliers sur la volition et la persévérance au travail*

A l'issue d'un travail de recherche mené durant quatre ans avec le groupe AdAPTE, des ateliers de formation ont été élaborés à l'intention des services d'aide à la réussite. Plusieurs séances ont été dispensées dans des hautes écoles et des établissements de promotion sociale, ainsi que directement auprès d'étudiants. Près de 135 enseignants y ont été sensibilisés. Les ateliers se poursuivront durant l'année 2019.

2.2.10. *Collaboration au sein du groupe AdAPTE*

Un nouveau projet de recherche, centré sur l'apprentissage auto-régulé, est développé, en collaboration avec le groupe AdAPTE. L'initiative vise à analyser la compétence d'autonomie des étudiants. Elle se rapproche en cela des activités relatives à la transition entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur.

[2] https://www.poleacabruxelles.be/centre-de-didactique/axe-apprentissage/transition-entre-lenseignement-secondaire-et-lenseignement-superieur/outils-fiches-pratiques-et-videos/.

2.2.11. *Formation e-learning en méthode de travail et développement d'un module en réorientation*

Deux séances de formation, entièrement gratuites, ont été dispensées en octobre 2017 et en février 2018. Elles visent à enseigner les méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur (prise de notes, recherche bibliographique, rédaction d'une synthèse, etc.). La troisième édition, financée par l'établissement de référence, l'Institut de promotion sociale IEPSCF d'Uccle, a été lancée en octobre 2018. La participation d'un nombre croissant d'étudiants issus du Pôle académique de Bruxelles est observée.

2.2.12. *Réseau BruxSARS*

Une vingtaine de responsables de services d'aide à la réussite poursuivent leur collaboration au sein du réseau BruxSARS regroupant des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

2.2.13. *Troisième journée scientifique relative à la diversité croissante des étudiants et de leurs parcours*

La troisième journée scientifique du Centre de didactique du Pôle, axée sur la diversité des étudiants et de leur parcours, s'est tenue le 7 décembre 2018 au sein de l'Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles. L'évènement a proposé, d'une part, des conférences plénières en matinée et, d'autre part, des ateliers thématiques dans l'après-midi.

Après un discours de bienvenue prononcé par Yvon Englert, Recteur de l'Université libre de Bruxelles et co-Président du Pôle, deux conférences ont été présentées par Catherine Dehon, professeure à l'ULB, et Leïla Mouhib, anciennement chargée de mission à l'ARES, respectivement sur l'impact du Décret dit Paysage sur le parcours des étudiants à l'université et sur la diversité des parcours et la perception des étudiants. Les organismes bruxellois et les axes stratégiques du Pôle, permettant d'établir un état des lieux de la diversité des étudiants, ont été présentés, à savoir les axes d'information et d'orientation, la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif, le Centre de didactique et le Réseau BruxSARS. Ce dernier regroupe les responsables des services d'aide à la réussite des hautes écoles.

L'évènement a rassemblé 157 participants, issus principalement des hautes écoles (45 %), et a reçu un financement extérieur ainsi que le label de l'AIPU (Association internationale de pédagogie universitaire).

Cinq ateliers, dont les thèmes sont repris ci-après, ont été organisés dans l'après-midi.

1) Parcours et accumulation, validation de crédits
2) Parcours et valorisation des acquis de l'expérience
3) Parcours et besoins spécifiques (liés aux étudiants en situation de handicap)
4) Parcours et mobilité
5) Parcours et prérequis

Chaque atelier a permis d'établir des recommandations et de définir des pistes pratiques liées à un cas d'étude spécifique. La synthèse des réflexions, destinées à aider l'enseignant face aux diversités des parcours et des apprenants, a fait l'objet d'une présentation en séance plénière.

2.2.14. *Mise en place d'un réseau BRUSCAG*

Un nouveau réseau universitaire rassemblant les coordinateurs et les acteurs des services de coaching, d'aide à la réussite et des guidances a été créé. Deux réunions (en septembre et en décembre 2018) ont été organisées. Les trois universités bruxelloises sont présentes et participent aux échanges qui ont porté sur la présentation des activités proposées dans les facultés, les concepts de remédiation – guidance et les conseillers pédagogiques (entendu dans le sens d'aide aux étudiants).

2.2.15. *Travaux de recherche et rédaction d'articles*

Deux articles scientifiques ont été rédigés par Sylviane Bachy. L'un porte sur les travaux du groupe AdAPTE relatifs à la volition des étudiants pour la Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur (RIPES). Il est écrit en collaboration avec les autres membres du groupe de recherche. L'autre article traite de l'accompagnement des enseignants par rapport aux technologies et a été publié dans la revue de recherches en éducation intitulée SPIRALE.

2.2.16. *Recherches de financement extérieur*

Trois demandes de financement ont été déposées auprès de la banque BNP-Paribas, du Fonds Celina Ramos et de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU) – Belgique.

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

Parmi ses axes prioritaires, le Pôle académique de Bruxelles a pour mission d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet des diverses études et formations dispensées par ses établissements membres.

Dans ce cadre, des mesures sont mises en œuvre afin de mutualiser les pratiques et de proposer des outils aux institutions membres. En effet, il est essentiel de fournir des services en animant des activités répondant à des besoins spécifiques et en informant le plus largement possible sur l'offre d'enseignement supérieur en Région bruxelloise.

La structure de ce chapitre est découpée en quatre parties :

1) Le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études : missions, nombre de réunions et projets poursuivis

2) La participation aux salons d'information sur les études (SIEP)

3) Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation

4) La Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles : missions des conseillers en études supérieures et premier bilan de leurs activités.

La réalisation des objectifs liés à l'information a été assurée en 2018 par Adriano Leite et Isabelle Alen ainsi que trois conseillers en études supérieures, Céline Bonnet, Jennifer Wellens et Clément Vandenberghe. Ces derniers ont été engagés par le Pôle pour offrir un service d'information de première ligne au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice du projet, contribue amplement au développement de la Plateforme d'information et au pilotage de l'équipe mise en place.

Plusieurs actions ont été menées visant prioritairement à promouvoir les études supérieures à Bruxelles. Elles ont pour but de construire une image cohérente et attractive de la capitale comme plus grande ville étudiante de Belgique (plus de 100.000 étudiants, francophones et néerlandophones). Ces actions impliquent par ailleurs la mise en œuvre de nouveaux outils de communication, développés par le chargé de communication, Adriano Leite, en concertation avec le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études. Poursuivant cet objectif, certaines actions sont menées en collaboration avec la Plateforme logement étudiant, à l'instar des salons SIEP et du concours « Etudier et koter à Bruxelles ».

De plus, Isabelle Alen, chargée de mission en information et en orientation, a débuté ses fonctions en février 2018. Elle développe des activités et des supports spécifiques centrés sur l'aide au choix d'études et sur l'information des (futurs) étudiants, tout en répondant aux besoins et aux attentes des écoles secondaires et des établissements d'enseignement supérieur bruxellois. Sa présence permet de renforcer l'axe stratégique et d'envisager des collaborations avec l'enseignement secondaire.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement y est représenté. Sa composition est détaillée en annexe 8.9. Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation ainsi que sur la communication du Pôle. Cette instance est également chargée d'apporter ses compétences aux personnes recrutées afin de les aider à mettre en œuvre les missions énoncées dans le plan stratégique en matière d'information et d'orientation des études. Créé par le Bureau du Pôle du 12 mai 2015, son travail s'articule sur les lignes directrices qui suivent.

1) Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études

2) Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle

3) Assurer l'échange de bonnes pratiques

Durant l'année 2018, sous la présidence de Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-Etudes à l'ULB, le CAIOR s'est réuni six fois (les 7 février, 8 mars, 19 avril, 14 juin, 11 octobre, et 13 décembre). Il a notamment soutenu les projets évoqués ci-après.

1) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie

2) Actualisation de l'offre d'enseignement

3) Remaniement du site web du Pôle et réflexion sur la compatibilité avec la base de données HOPS de l'ARES

4) Développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles : conception d'activités d'information, d'aide au choix d'études et de sensibilisation, mise en place de la documentation, accompagnement des conseillers en études supérieures dans leurs réflexions méthodologiques et demandes de financement extérieur

5) Mise en œuvre de projets en information et orientation, à savoir des rencontres avec les établissements du Pôle, une entrevue avec les écoles secondaires bruxelloises ou encore la réalisation d'un portfolio d'aide au choix d'études

6) Lancement du concours « Etudier et koter à Bruxelles », en partenariat avec la Plateforme logement étudiant (PLE)

7) Création de la newsletter du Pôle

8) Rencontre avec la Commission de l'information sur les études (CIE) de l'ARES

9) Actions diverses dans le domaine de la communication transversale (réseaux sociaux, supports promotionnels, inserts publicitaires dans des magazines étudiants, etc.)

L'année 2018 a également été marquée par une réflexion intrinsèque du CAIOR sur les questions politiques et stratégiques.

En effet, à la demande du Conseil d'administration du Pôle, les chargés de mission recrutés dans l'axe information – orientation – communication, de même que les conseillers en études supérieures, sont tous membres du CAIOR. L'augmentation du nombre des participants au sein du Comité ainsi que l'élargissement des thématiques abordées a eu pour conséquence d'accroitre sensiblement la durée des réunions.

Un nouveau groupe de travail (*CAIOR opérationnel*) a dès lors été constitué afin d'assurer la coordination entre les chargés de mission et les conseillers en études supérieures, de discuter des questions pratiques et de préparer les dossiers à traiter lors des réunions du CAIOR.

3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)

Comme en 2017, le Pôle académique de Bruxelles a tenu un stand lors de cinq salons d'information sur les études et les professions organisés par le SIEP, qui ont eu lieu durant l'année 2018 à La Louvière, Tournai, Namur, Liège et Bruxelles.

L'objectif est d'y promouvoir l'offre de formations des 47 institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle ainsi que le logement à Bruxelles, en partenariat avec la Plateforme logement étudiant (PLE). Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées et de prendre connaissance du rôle du Pôle académique sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois. Les salons sont aussi une occasion de faire la promotion des outils en ligne, notamment du moteur de recherche de formations et d'institutions du Pôle mais aussi de l'agenda des actualités importantes proposées par les institutions membres (journées portes ouvertes, cours ouverts, etc.). Le Pôle académique de Bruxelles renseigne sur les établissements présents aux salons mais représente également ceux qui ne disposent généralement pas d'un stand, à l'instar des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale. Des brochures et une documentation spécifique à ces institutions sont alors remises au public.

De manière générale, le nombre de visiteurs est en augmentation depuis l'édition 2017. Les salons les plus plébiscités sont ceux de Bruxelles, de Namur et de Liège. Près de 626 personnes ont bénéficié d'une information de la part de l'équipe du Pôle composée de jobistes, issus de différentes institutions du Pôle, et d'Adriano Leite, chargé de communication et responsable permanent des salons SIEP pour le Pôle. Sylviane Bachy, Isabelle Alen et Quentin Pirlot ont également collaboré en assistant à certains évènements. De plus, au salon de Bruxelles, les conseillères en études supérieures, Céline Bonnet et Jennifer Wellens, ont assuré une permanence sur le stand du Pôle, apportant une complémentarité entre les missions du Pôle et celles développées au sein de la Cité des métiers.

Une série d'outils ont été mis en place durant l'année 2018, citons-en quatre.

a) Actualisation de la base de données du Pôle

En ce qui concerne l'offre d'enseignement sur le site du Pôle académique de Bruxelles pour l'année académique 2018-2019, une mise à jour de la base de données a été réalisée. Cette initiative permet d'offrir au public et aux visiteurs des salons une information actualisée des formations et des 47 institutions d'enseignement supérieur membres. Une compatibilité avec la base de données HOPS de l'ARES sera développée pour l'année académique 2019-2020 en vue de faciliter la mise à jour automatique des formations.

b) Vidéo « Etudier et koter à Bruxelles »

Une vidéo a été projetée durant les salons SIEP en 2018. Réalisée durant l'année académique 2017-2018, elle a pour objectif de promouvoir les études et le logement à Bruxelles. A travers le regard d'un étudiant à la recherche d'une formation et d'un kot à Bruxelles, la vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux et en boucle lors des salons.

c) Dépliant du concours « Etudier et koter à Bruxelles »

En partenariat avec la Plateforme logement étudiant, le Pôle académique de Bruxelles a lancé un concours intitulé « Etudier et koter à Bruxelles » à l'occasion du salon SIEP de Bruxelles en novembre 2018. Les participants sont invités à réaliser des productions visuelles et artistiques (photographies, vidéos, etc.) illustrant les aspects liés aux études et au logement à Bruxelles. L'objectif sous-jacent du projet est, entre autres, d'utiliser ces divers supports dans la promotion de la vie étudiante dans la capitale par le Pôle.

d) Farde à rabats du Pôle académique de Bruxelles

Une farde à rabats pliable a été réalisée par Adriano Leite en vue des évènements organisés aux salons SIEP et au sein de la Cité des métiers. Cet outil présente succinctement le rôle et les missions du Pôle et regroupe les coordonnées des 47 institutions membres. Des compléments d'informations, imprimés par exemple lors des salons SIEP, ou lors des entretiens menés à la Cité des métiers, peuvent ainsi être rangés dans cette farde.

3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation

Plusieurs projets spécifiques ont été développés en 2018 par Isabelle Alen, chargée de mission en information et en orientation.

3.3.1. *Cartographie de l'enseignement supérieur bruxellois*

Dès son entrée en fonction en février 2018, le premier projet entrepris par la nouvelle chargée de mission en information et en orientation, Isabelle Alen, a été de dresser un état des lieux des besoins des 47 institutions du Pôle académique de Bruxelles et des actions déjà existantes en termes d'orientation et d'information dans chacun des établissements.

Préalablement aux rencontres avec les directions ainsi que les services d'information et d'orientation (pour les institutions qui en disposent), un questionnaire préparatoire a été rédigé et soumis à l'ensemble des établissements du Pôle.

A l'issue du processus, 31 institutions ont répondu au questionnaire et 26 rencontres ont pu être organisées par Isabelle Alen, accompagnée d'Adriano Leite et / ou des conseillers en études supérieures.

Pour chaque entretien, Isabelle Alen a rédigé des fiches signalétiques mettant en évidence les besoins et les attentes des institutions en matière d'information et d'orientation. Ces entretiens ont permis de dresser une cartographie des caractéristiques et du mode de fonctionnement pour chaque type d'enseignement. De nombreux constats et des besoins récurrents pour les établissements ont ainsi pu être soulignés, à savoir garantir une meilleure visibilité de leur forme d'enseignement (principalement pour la promotion sociale), faciliter la transition avec l'enseignement secondaire, créer des réseaux d'échanges de bonnes pratiques entre institutions, etc. Les données seront analysées par Isabelle Alen afin de proposer des initiatives spécifiques qui répondent aux attentes des acteurs de l'enseignement supérieur.

3.3.2. *Collaboration avec l'enseignement secondaire*

Une enquête a été transmise aux 101 écoles secondaires situées en Région bruxelloise en vue de dresser, à l'instar de l'initiative précédente, un état de la situation, en mettant en exergue les constats et les besoins en matière d'information et d'orientation des élèves. Au total, 31 y ont répondu. De manière générale, les aides apportées en matière d'orientation aux études supérieures sont variables d'un établissement à l'autre, reflétant un système hétérogène dans lequel l'encadrement est relativement inexistant. Il semble dès lors nécessaire d'améliorer la connaissance de la structure de l'enseignement supérieur et de son offre de formation auprès des acteurs de l'enseignement secondaire.

Plusieurs actions sont envisagées, tant pour répondre aux demandes des écoles secondaires que des institutions d'enseignement supérieur : élaboration d'un document d'aide au choix d'études de type portfolio, organisation de tables rondes, de séances d'information destinées aux élèves et / ou aux parents, tenue d'une conférence en collaboration avec un organisme extérieur ou d'une journée d'étude dédiée aux enseignants et directions, etc.

Afin d'envisager une synergie proactive avec l'enseignement secondaire, une rencontre a été mise sur pied le 8 novembre 2018 au sein de la Cité des métiers entre le Pôle et les écoles secondaires. Malgré un faible taux de participation avec huit écoles présentes, l'évènement a permis de mettre en place des collaborations qui ont pour objectif de favoriser la transition entre les deux formes d'enseignement – obligatoire et supérieur. L'enthousiasme des directions d'écoles présentes lors de l'entrevue conduira probablement à une mobilisation plus importante à l'avenir. Isabelle Alen développera des actions et des initiatives afin de répondre adéquatement aux attentes des écoles secondaires. Des idées novatrices ont été émises lors de cette rencontre, telles que des collaborations avec les maisons de jeunes et de quartier pour toucher un public plus diversifié, l'organisation de séminaires préparatoires aux études supérieures ou encore des soirées d'information parents-enfants.

3.3.3. *Réalisation d'un guide d'aide au choix d'études*

Un document réflexif d'aide au choix d'études est en cours de réalisation. Cet outil doit permettre aux futurs étudiants de structurer leur réflexion afin d'effectuer un choix, qui doit être judicieux et réfléchi, parmi l'ensemble des formations dispensées par les établissements d'enseignement supérieur. Le guide sera construit comme un portfolio interactif dans lequel l'élève retrouvera à la fois des informations sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur (vocabulaire utile, différents cycles d'études, etc.), des questions ciblées qui lui permettront d'élaborer une réflexion personnelle, des grilles d'analyse à compléter afin de faciliter la comparaison entre institutions et / ou filières ainsi que des pistes de réflexion.

3.4 Création d'une Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles

Sur les 47 établissements du Pôle académique, moins d'un tiers disposent d'un service d'orientation ou d'information sur les études.

Le Pôle académique de Bruxelles a donc décidé de renforcer l'offre proposée au public bruxellois, en créant un nouveau dispositif d'information et d'aide au choix d'études tout en veillant à s'inscrire dans la stratégie 2025 de la Région bruxelloise.

C'est dans cette optique que le projet de création d'une plateforme d'enseignement supérieur au sein de la Cité des métiers de Bruxelles a été initié. Celui-ci vise essentiellement à offrir un ensemble de services d'information et d'orientation de première ligne, en collaborant avec les 47 établissements du Pôle.

Le projet porte principalement sur la présence d'une équipe de conseillers en études supérieures au sein de la Cité des métiers, pour y développer des activités orientées vers trois axes :

- Sensibilisation aux études supérieures
- Orientation – aide au choix d'études
- Information sur les études supérieures (cursus, conditions d'accès, débouchés, etc.)

Trois conseillers en études supérieures (2,5 ETP) ont été engagés en 2017 par le Pôle académique de Bruxelles dans le cadre de ce partenariat avec la Cité des métiers de Bruxelles. Ils sont entrés en fonction le 8 décembre 2017.

Après une période de formation et de prise de connaissance de leur environnement de travail, ils ont pu démarrer leurs activités de conseil et d'animation d'ateliers collectifs dès l'ouverture de la Cité des métiers, le 5 mars 2018.

Les activités menées par les conseillers au sein de la Cité des métiers consistent en plusieurs tâches, reprises ci-dessous.

- Rôle de conseil – entretiens individuels

- Conception et animation d'activités collectives

- Développement de l'espace documentaire, en ce compris la rédaction d'articles

Ces activités s'adressent à un public varié, et prioritairement aux :

- Jeunes / élèves du secondaire

- Adultes en fin ou en reprise d'études

- Adultes en reconversion professionnelle

L'objectif de la Cité des métiers est de réunir en un seul lieu plusieurs partenaires de la formation et de l'emploi afin de fournir aux visiteurs une information la plus complète possible. Cette documentation de première ligne contribue déjà à la construction de la première étape de l'orientation chez le visiteur.

Pour aider la personne dans son projet d'études ou son projet professionnel, la Cité des métiers et ses conseillers lui proposent trois modalités qui peuvent se combiner et se répéter : l'espace documentaire, les activités collectives, et les conseils individuels.

Chaque modalité contribue de manière différente et complémentaire aux missions stratégiques définies par le Pôle académique de Bruxelles : la sensibilisation aux études supérieures, l'information sur celles-ci et l'orientation, comme le résume le tableau ci-dessous.

	L'information	La sensibilisation aux études	L'orientation
L'espace documentaire / numérique	X		
Les activités collectives du Pôle	X	X	
Le conseil individuel	X	X	X

1) Le conseil individuel

Les conseillers en études supérieures organisent du conseil individuel avec le public qui se présente, sans rendez-vous, à la Cité des métiers. Ils écoutent la demande du visiteur et la recontextualisent en formulant des questions plus précises afin de l'informer et de l'aider à s'orienter le plus adéquatement possible grâce à leurs connaissances de l'offre de formations en Fédération Wallonie-Bruxelles et du contexte bruxellois.

Afin de définir leur approche méthodologique ainsi que les outils qu'ils allaient utiliser lors des entretiens individuels ou pour l'animation des séances collectives, les conseillers ont participé à diverses formations et colloques.

2) Les ateliers collectifs

Les activités collectives permettent d'atteindre un niveau d'information plus approfondi en ciblant une thématique spécifique.

Les conseillers en études supérieures ont ainsi co-animé plusieurs ateliers organisés par des partenaires de la Cité des métiers, afin de faire le lien entre l'approche métier et les parcours d'études permettant d'y accéder.

La priorité a été donnée aux ateliers portant sur des métiers en pénurie, nécessitant une formation proposée dans l'enseignement supérieur :

- Enseignant
- Infirmier
- Métiers du secteur informatique

Parallèlement, les trois conseillers ont conçu un atelier visant à sensibiliser les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire (5e et 6e) à la diversité de l'offre d'enseignement supérieur. Ces ateliers sont organisés depuis le mois de juin 2018 et proposés aux élèves en dehors des périodes de classe sur la base d'inscriptions individuelles.

L'objectif est d'amener les jeunes à considérer des perspectives auxquelles ils ne pensaient pas a priori (possibilités de bénéficier d'aides financières, diversité des formations et des conditions d'accès, enseignement à horaire décalé, etc.), à élargir leur réflexion et leurs centres d'intérêt, in fine, à envisager la possibilité d'un projet d'études après le secondaire quel que soit leur milieu familial ou socio-économique.

Cette animation est conçue de manière à amener des échanges entre les participants et à susciter la réflexion sur la diversité, la complexité et l'ampleur de l'offre d'études supérieures à Bruxelles, autant que sur les outils qui permettent de progresser dans la construction de leur projet.

De manière ludique et interactive, les conseillers en études supérieures débutent par une présentation générale et claire du paysage de l'enseignement supérieur. Les différents types d'enseignement, le fonctionnement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que le vocabulaire utile pour comprendre celui-ci sont expliqués durant la séance.

Les conseillers donnent également des outils pertinents pour poursuivre les recherches et trouver de l'information concrète, ils expliquent comment analyser les informations et les trier. Tout au long de l'activité, les élèves sont invités à poser leurs questions, à exposer leurs doutes, leurs représentations et les idées reçues sur l'enseignement. Les conseillers apportent des clarifications, nuancent les propos et aident à déconstruire les éventuels préjugés.

A la fin de l'activité, les jeunes repartent avec des informations concrètes, une méthode de recherche et de traitement de l'information et de la documentation utile pour poursuivre leurs recherches.

En procédant de la sorte, les conseillers amorcent la réflexion dans l'esprit du jeune et élargissent ses perspectives concernant les possibilités de formation. Ils lui donnent les clés pour qu'il appréhende la multitude d'informations disponibles en l'aidant à relativiser l'angoisse liée à la recherche d'informations. En repartant de la Cité des métiers, le jeune peut trier celles-ci selon ses propres critères et objectifs afin de faire le choix qui lui correspond.

Ces ateliers animés par les conseillers en études supérieures contribuent donc à l'aide au choix d'études.

Depuis le mois de septembre 2018, des animations de sensibilisation pour les classes sont également proposées « sur mesure » aux enseignants du secondaire, qui peuvent y inscrire leur classe. Les objectifs et la méthodologie sont assez semblables à la formule « individuelle » mais l'animation se tient alors pendant les horaires de cours, dans les locaux de la Cité des métiers. Les conseillers en études supérieures ont au préalable discuté avec l'enseignant de manière à connaitre le contexte de la demande (par exemple, peu d'élèves dans l'école envisagent de suivre des études supérieures) et les attentes spécifiques des élèves.

L'animation qu'ils proposent dans ce contexte tient compte de l'option dans laquelle les élèves sont inscrits, pour l'axer davantage vers les études supérieures qui leur sont accessibles.

3) L'espace documentaire / numérique

L'espace documentaire centralise des ressources en formats papier et numérique auxquelles la personne peut faire appel à tout moment afin d'explorer le monde des métiers, des formations et des études. Les conseillers en études supérieures ont contribué à étoffer l'offre documentaire en complétant les ressources déjà disponibles par des brochures et livres liés à l'enseignement supérieur et au choix d'études.

Dans le cadre des entretiens et des activités collectives, les conseillers font visiter cet espace au visiteur, lui expliquent son utilisation et son intérêt, et insistent sur le fait que l'orientation est un aller et retour entre la connaissance de soi et l'information.

4) Collaborations avec les autres partenaires et le Pôle académique de Bruxelles

L'équipe des conseillers en études supérieures œuvre en étroite collaboration avec les autres partenaires de la Cité des métiers (Actiris, Bruxelles Formation, etc.) pour développer des échanges de bonnes pratiques et mener des actions concertées.

Elle travaille également en collaboration avec les 47 institutions du Pôle académique de Bruxelles dans le but :

- d'offrir une information sur les spécificités des quatre formes d'enseignement supérieur (artistique, promotion sociale, hautes écoles, universitaire)

- de présenter l'offre de formation complète de ses 47 institutions, en ayant une maitrise suffisante de leur contenu (Bacheliers, Bacheliers de spécialisation, Masters, Masters de spécialisation)

- d'apporter une aide au choix d'études (conseil en orientation) en tenant compte des particularités de ces institutions, en ce compris l'aide spécifique aux candidats de la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Tenant compte du contexte de travail inhérent aux Cités des métiers, les missions des conseillers se répartissent à raison de 50 % de prestations face au public (accueil, conseil, etc.) et 50 % consacrés au travail en « back office » (formation continue, concertation avec les autres acteurs, recherche documentaire, organisation des activités dont des ateliers pour le public, etc.).

Cette équipe travaille sous la *supervision hiérarchique* d'un représentant du Pôle académique de Bruxelles, Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice du projet, qui veille par ailleurs à assurer le lien entre l'équipe des conseillers et les 47 institutions du Pôle pour les aspects suivants :

- garantir la formation continue des conseillers

- définir les activités à mener au sein de la Cité des métiers (définition du public-cible, des objectifs, des partenaires, des aspects pratiques, etc.)

- définir les aspects méthodologiques de l'approche des conseillers ainsi que leurs outils de travail

Corinne Duckstein représente également le Pôle académique de Bruxelles lors des réunions du Comité partenarial organisées par la Cité des métiers afin d'assurer un partage d'informations et de projets entre les différents partenaires réalisant un rôle de conseil au sein de la Cité des métiers.

La Directrice de la Cité des métiers assure la *responsabilité fonctionnelle* des conseillers.

Le budget du Pôle académique de Bruxelles, octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne lui permettant pas de financer sur fonds propres les ressources nécessaires à ce projet, le soutien financier de la Région bruxelloise, par l'intermédiaire de Cabinets ministériels, a été sollicité.

En octobre 2017, le Pôle académique de Bruxelles a été informé que le projet de Plateforme d'information sur les études supérieures bénéficierait du financement suivant :

- 100.000 euros octroyés par le Cabinet du Ministre Didier Gosuin

- 63.000 euros octroyés par le Cabinet du Ministre Rudi Vervoort

Des demandes de financement ont été réintroduites en vue de pérenniser l'initiative durant l'année 2019. Chaque Cabinet a décidé d'octroyer un montant de 100.000 euros. Le Pôle académique de Bruxelles tient à exprimer ses remerciements les plus sincères pour l'engagement des Ministres Gosuin et Vervoort sans qui le projet de Plateforme d'information n'aurait pas abouti. Le soutien de la Région bruxelloise est souligné à travers les divers supports de communication réalisés à cet égard.

4. Communication

La stratégie de communication du Pôle ayant une portée transversale, elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées au sein des différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite, le logement mais également l'enseignement inclusif.

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Avec le soutien du Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR), le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé en 2018 sur plusieurs projets transversaux concernant l'ensemble des acteurs du Pôle académique.

4.1.1. *Evènements du Pôle académique*

Un suivi en communication a été apporté lors des deux événements majeurs qui ont eu lieu en 2018 :

- La journée d'étude organisée par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles en collaboration avec le Service PHARE, qui s'est tenue le 21 septembre 2018

- La troisième journée scientifique du Centre de didactique du Pôle qui a eu lieu le 7 décembre 2018 au sein de l'Ecole supérieure des arts de Saint-Luc.

Plusieurs supports ont été conçus pour ces deux événements : réalisation de dépliants, de fardes à rabats et de cartons d'invitation, communication sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux, création de fiches d'inscription, etc.

4.1.2. *Création de la newsletter du Pôle*

Intitulée « L'Essentiel du Pôle », la newsletter fait un état des activités organisées par les différents services / axes d'action du Pôle ou auxquelles celui-ci participe en tant qu'acteur majeur. Cette communication est destinée aux différents publics : étudiants, établissements du secondaire ainsi qu'aux directions et au personnel des 47 institutions du Pôle. Les éléments suivants figurent, entre autres, dans les éditions publiées en 2018 :

- Activités organisées par la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers

- Projets et activités liés à l'information et à l'orientation des études

- Projets et activités organisés par le Centre de didactique

- Activités à l'initiative de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle

- Communications concernant l'enseignement supérieur

La première édition de la newsletter a été envoyée aux établissements d'enseignement supérieur en juin 2018.

4.1.3. *Projet de remaniement du site web du Pôle*

Une nouvelle interface du site web est en ligne depuis l'année 2018. Les pages d'accueil et de contenu ont été entièrement modifiées afin de respecter la charte graphique du Pôle ainsi que ses codes visuels. Des pictogrammes et des intitulés ont été choisis pour les huit entrées principales sur le site, offrant un panorama des missions du Pôle, le tout dans une présentation claire et dynamique.

4.1.4. *Concours « Etudier et koter à Bruxelles »*

Le concours « Etudier et koter à Bruxelles » a été lancé en 2018 conjointement par le Pôle académique de Bruxelles et la Plateforme logement étudiant.

Il a pour objectif de promouvoir Bruxelles comme lieu d'étude et de vie. Le but est de mobiliser les publics cibles autour des atouts offerts par une ville internationale comme Bruxelles aux élèves du secondaire (3e degré) qui envisagent de faire des études supérieures et aux étudiants de l'enseignement supérieur bruxellois.

Les ambitions spécifiques du concours sont les suivantes :

a) illustrer la vie étudiante à Bruxelles en ce compris la diversité culturelle

b) promouvoir l'offre de formations (des Institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle et de la PLE) et de logement étudiant à Bruxelles

Les participants pourront aborder dans leur production les deux sujets (formation et logement) ou choisir de mettre en évidence l'un ou l'autre séparément :

- « Etudier et koter à Bruxelles »
- « Etudier à Bruxelles »
- « Koter à Bruxelles »

Une page *Facebook* spécifique a été créée[3], regroupant toutes les modalités pratiques ainsi que le règlement du concours, rédigé par Adriano Leite et Noémie Broder, chargés de communication des deux associations.

Un dépliant en accordéon a été élaboré pour la promotion de l'initiative. Chaque volet dévoile un contenu propre au Pôle ou à la PLE ainsi que les modalités du concours (règlement, informations pratiques, sélection, etc.). L'outil a été diffusé à l'occasion du salon SIEP de Bruxelles en novembre 2018, évènement qui a marqué officiellement le début du concours ainsi qu'auprès des 47 établissements d'enseignement supérieur du Pôle et des écoles secondaires.

[3] https://www.facebook.com/etudieretkoterabruxelles/.

4.1.5. *Autres réalisations*

Poursuivant les objectifs fixés dans le plan de communication du Pôle académique de Bruxelles, une série d'activités de communication non citées ci-avant ont également été mises en œuvre au cours de l'année 2018, entre autres :

- Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, notamment sur *Facebook*
- Alimentation de la chaîne *YouTube* du Pôle
- Conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles, y compris une parution dans des publications ciblées sur l'enseignement supérieur
- Suivi de communication concernant les activités des conseillers en études supérieures de la Cité des métiers : site web, réseaux sociaux, e-mailings, supports graphiques, etc.
- Mise en évidence des actualités du Pôle et de l'agenda des 47 institutions (journées portes ouvertes, journées d'étude, conférences, etc.)
- Diffusion des informations relatives aux projets à l'initiative du Pôle
- Réalisation d'une vidéo et de photographies lors de l'inauguration de la Cité des métiers en mars 2018
- Conception et mise en ligne de la version web du rapport d'activités 2017
- Participation au groupe de travail de la Plateforme logement étudiant

4.2 Plan de communication et charte graphique

Aucun changement n'a été apporté au plan de communication ni à la charte graphique du Pôle depuis l'année 2017. Les éléments visuels propres à l'association sont repris dans tous les supports de communication et de promotion. Pour les initiatives mises en place par la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers, le logo ainsi que le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale sont mis en valeur.

5. Enseignement supérieur inclusif

A travers les échanges entre ses membres et les contacts avec la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) veille au respect du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif et élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Au cours de l'année 2018, cinq réunions ont été organisées : le 22 février, le 25 avril, le 13 juin, le 21 septembre et le 29 novembre. Lors de ces séances, plusieurs actions ont été envisagées afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle.

1) Création d'un dépliant d'information et de sensibilisation relative à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

2) Organisation d'une séance d'information à destination des établissements du Pôle, dispensée par le Service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée)

3) Etat des lieux des formations des étudiants tuteurs ou accompagnateurs

4) Création d'une page consacrée à l'enseignement supérieur inclusif dans le cadre du remaniement du site internet du Pôle académique de Bruxelles

5) Participation de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif à l'organisation de la journée scientifique du Centre de didactique du Pôle du 7 décembre 2018

6) Modifications du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif

7) Mise en place d'une journée de formation durant l'année 2019 à destination des étudiants accompagnateurs et des services d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur sur la base d'une subvention extraordinaire octroyée par le Cabinet du Ministre Jean-Claude Marcourt

Les deux premiers projets sont évoqués plus en détails ci-après.

Par ailleurs, le Pôle établit le rapport annuel des activités menées dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif, coordonnées par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif. Ce rapport est transmis à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

5.1 Création d'un dépliant d'information et de sensibilisation relative à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

La Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles a développé une brochure d'information et de sensibilisation destinée à favoriser et à faciliter l'intégration des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Cet outil, destiné aux étudiants inscrits dans un établissement bruxellois nécessitant des aménagements spécifiques ainsi qu'aux élèves désirant étudier à Bruxelles, se présente sous format numérique et est

disponible sur le site du Pôle académique de Bruxelles[4]. Quelques exemplaires papier ont également été imprimés afin de les distribuer à diverses occasions (journée scientifique du Pôle, salons SIEP, etc.).

Le dépliant, élaboré avec l'appui du Service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée), s'adresse directement aux étudiants concernés par le handicap en leur prodiguant des conseils et des recommandations qui leur permettront de faciliter leur inclusion dans l'enseignement supérieur. L'outil détaille les dispositions légales, les modalités pratiques à respecter et définit les aménagements raisonnables envisageables pour les étudiants amenés à en bénéficier. En outre, il mentionne les liens vers les associations d'aide et d'accompagnement régionales à savoir le Service PHARE pour la Région bruxelloise, l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) pour la Région wallonne et le VAPH (*Vlaams Agentschap voor personen met een handicap*) pour la Région flamande.

Afin de mettre en œuvre l'outil d'information, la ChESI a décidé, en sa séance du 25 avril 2018, de créer un Groupe de travail. Les personnes suivantes ont été désignées pour l'intégrer :

- Julie Ravets, Conservatoire royal de Bruxelles, Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre et Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion

- Nathalie Taymans, Haute Ecole Francisco Ferrer

- Alain Thirion, Service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée)

- Michèle Demuylder, Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)

Par ailleurs, Adriano Leite, chargé de communication au Pôle académique de Bruxelles, a contribué à la réalisation de cette brochure au niveau de sa mise en maquette et son impression, en veillant notamment à respecter la charte graphique du Pôle.

5.2 Organisation d'une séance d'information à destination des établissements du Pôle

A l'initiative de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) du Pôle académique de Bruxelles, une séance d'information et de sensibilisation, entièrement gratuite, a été dispensée par le Service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée)[5] le 21 septembre 2018 à l'intention des établissements d'enseignement supérieur du Pôle.

Cette séance était destinée à informer et à sensibiliser les services d'accueil ou d'accompagnement, les services sociaux et médicaux, les directions, les représentants des autorités et des étudiants ainsi que les services d'aide à la réussite des établissements du Pôle. Toute personne intéressée par la thématique (professeurs, etc.) était également la bienvenue. Le Service PHARE a délivré les bonnes pratiques et les informations utiles dans le but d'améliorer l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Près de 70 personnes, tout type d'enseignement supérieur confondu, y ont participé.

[4] https://www.poleacabruxelles.be/les-documents-du-pole/.
[5] https://phare.irisnet.be/.

Le programme de l'évènement fut le suivant :

1) *L'enseignement inclusif : pour qui ? pourquoi ?* (Alain Thirion - conseiller-chef du Service « Initiatives et Information » du Service PHARE)

2) *Les aides individuelles du Service PHARE* : pendant le cursus d'enseignement et après (Brigitte Sack - conseillère-cheffe de service du Service des Prestations individuelles du Service PHARE)

3) *L'accompagnement pédagogique en pratique : nouvelles modalités à partir du 1er janvier 2019* (Gilles Capaert - attaché principal responsable du secteur des Aides individuelles au sein du Service des Prestations individuelles du Service PHARE)

4) Séance de questions / réponses.

L'évènement s'inscrivait comme le principal projet d'information et de sensibilisation mené par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif durant l'année académique 2018-2019.

Bien que le Service PHARE ait pu mettre en avant certaines difficultés d'ordre administratif, le travail et le dévouement de son personnel ont pu être soulignés à travers cette initiative, qui a notamment permis d'accroitre la visibilité des aides octroyées en Région bruxelloise.

6. Logement

La Plateforme logement étudiant (PLE) est la structure facilitatrice pour les établissements d'enseignement supérieur bruxellois (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts) en matière de logement étudiant à Bruxelles.

L'asbl a été créée en 2015 à l'initiative du secteur de l'enseignement supérieur bruxellois, avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pôle académique de Bruxelles, avec un constat partagé : l'offre de logement étudiant à Bruxelles est à renforcer, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

L'objectif de la PLE est d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en se concentrant sur l'amélioration des conditions de location pour les étudiants comme pour les bailleurs.

Pour se faire, la PLE a développé un site web (https://ple.brussels/) et une application, *MyKot*, entièrement gratuite, qui centralise les offres de logement étudiant à Bruxelles et facilite la recherche grâce à une optimisation des fonctionnalités.

La PLE assure également une veille juridique et dispense des conseils aux bailleurs ainsi qu'aux étudiants désireux de s'installer à Bruxelles. Elle travaille également en collaboration avec l'Agence immobilière sociale étudiante (AISE). Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles la soutient financièrement dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel (8.000 euros en 2018).

Le partenariat entre le Pôle et la PLE est également souligné lors des salons SIEP. Durant l'année 2018, les deux associations ont tenu conjointement un stand à Bruxelles et en Wallonie afin de promouvoir la vie étudiante dans la capitale, tant en termes d'offres de formations et d'études que de logements. De plus, le concours « Etudier et koter à Bruxelles » a été mis en œuvre grâce à la collaboration entre le Pôle et la PLE. Les prix destinés aux lauréats, qui seront sélectionnés en 2019, sont financés par les deux organisations.

7. Perspectives

Suite aux actions menées en 2018, les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2019 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale sont détaillées ci-après. Elles ont été validées au cours de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2018.

Aide à la réussite et accès aux études

1) Travail sur l'autorégulation et l'autonomie des étudiants en collaboration avec le groupe AdAPTE

2) Tenue d'une journée scientifique sur la thématique de l'autonomie des étudiants

3) Formations pédagogiques en ligne pour les enseignants du supérieur

4) Diffusion d'outils sur les compétences langagières et la maitrise du français

5) Organisation de blocus encadrés

6) Pérennisation du tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale grâce à un budget spécifique octroyé par le Pôle

7) Développement de la « gamification » des formations pédagogiques pour les hautes écoles et les universités

8) Collaboration au sein du Réseau universitaire BRUSCAG, du Réseau BruSARS et du groupe de travail CAP-Hautes écoles

Plus spécifiquement pour la transition entre les enseignements secondaire et supérieur :

Missions attribuées à la chargée de mission pédagogique, Gersende Charpentier :

9) Poursuite des formations des responsables pédagogiques et des étudiants primo-arrivants sur les stratégies volitionnelles et les profils d'apprentissage

10) Conception de capsules vidéo d'information et de préparation aux études supérieures, ciblant les éléments essentiels à acquérir pour une insertion optimale dans le monde académique (unités d'enseignement, crédits, blocs, etc.)

11) Animation d'activités sur les représentations des étudiants en lien avec les vidéos susmentionnées destinées à un large public (élèves, étudiants, enseignants, etc.)

12) Elaboration de tests prédictifs sur les prérequis en mathématiques permettant de revisiter le bagage acquis à l'école secondaire en fonction du type de formation envisagée dans l'enseignement supérieur

Information sur les études et aide à l'orientation

1) Réalisation d'un portfolio réflexif d'aide au choix d'études, qui sera mis à la disposition des élèves à la rentrée académique 2019-2020 après une large phase de consultation et de tests auprès des publics concernés

2) Mise en place de soirées d'information parents-enfants

3) Collaborations diverses avec l'enseignement secondaire

4) Développement des activités des conseillers en études supérieures au sein de la Cité des métiers : développement des ateliers « sensibilisation aux études » sur mesure, destinées aux élèves accompagnés de leur classe ; création de séances d'information et d'aide au choix d'études pour les parents ; mise en œuvre d'ateliers d'aide au choix d'études (orientation) pour les élèves du 3e degré, d'ateliers « poursuivre des études (réorientation)» à destination des étudiants ; collaborations envisagées avec l'enseignement néerlandophone et la Cellule Vie étudiante de la Région bruxelloise

5) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie (La Louvière, Tournai, Namur et Liège)

Communication transversale

1) Poursuite du concours « Etudier et koter à Bruxelles », organisation de la cérémonie de remise des prix et bilan de l'initiative

2) Conception et diffusion de supports de communication

3) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux

4) Communication par rapport aux projets du Pôle et aux activités des conseillers en études supérieures de la Cité des métiers

5) Développement d'une nouvelle base de données du site web du Pôle afin de permettre la communication automatique et une compatibilité avec la base de données HOPS de l'ARES

6) Suivis de communication relatifs aux projets en cours des différents axes stratégiques du Pôle (journée scientifique du Centre de didactique, formations, etc.)

7) Suivis de communication des actions développées dans le cadre des projets concernant la transition secondaire-supérieur

8) Diffusion des évènements des 47 institutions du Pôle

Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres

1) Réflexion sur le besoin éventuel de mettre à disposition un dépôt ou une archive pour les publications scientifiques à destination des établissements d'enseignement supérieur du Pôle, conformément au Décret du 3 mai 2018 relatif à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (*open access*)

8. Annexes

8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Universités

1) Université libre de Bruxelles
2) Université Saint-Louis – Bruxelles
3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

1) Haute Ecole Léonard de Vinci
2) Haute Ecole Galilée
3) Haute Ecole EPHEC
4) Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
5) Haute Ecole Francisco Ferrer
6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

1) Conservatoire royal de Bruxelles
2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
4) Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
2) Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
3) Cours industriels
4) Ecole de promotion sociale Saint-Luc
5) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
6) EPFC 1
7) EPFC 2
8) EPFC 3
9) EPFC 5
10) EPFC 7
11) EPFC 8
12) EPFC 9
13) Institut des carrières commerciales
14) Institut Paul Hankar
15) Institut Ilya Prigogine
16) Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

17) Institut Lallemand
18) Institut Machtens
19) Institut Roger Guilbert
20) Institut Roger Lambion
21) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
22) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
23) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
24) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
25) Cours de promotion sociale d'Uccle
26) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
27) Institut technique de Namur
28) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Yvon Englert	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Colette Waternaux-Malcorps	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Bernard Andries	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Phillipe Van de Weghe	École supérieure des Arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée

Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC – Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Bénédicte Burton	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Benoît Stoffen	EPFC 7
Sylvie Matis	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Nicolas Goessens	Institut Roger Guilbert
Serge Coulon	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddingen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken

Lina Martorana	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
Nicole Zanutel	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Jean-Michel Schnock	Institut technique de Namur
Françoise Lafaut	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

Invités

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Corine Matillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Alain Leveque	Vice-Recteur à l'ULB aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture

8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Universités	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul *co-Président*	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Yvon Englert *co-Président*	Université libre de Bruxelles
	Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
	Nathalie Vaeck	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud *Trésorier*	Université libre de Bruxelles
	Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
	Kristin Bartik	Université libre de Bruxelles
Hautes écoles	Colette Waternaux-Malcorps *Secrétaire*	Haute Ecole EPHEC
	Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
	Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
	Dominique Daems *co-Présidente*	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Annick Jacobs	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Ecoles supérieures des arts	Laurence Rassel *Vice-Présidente*	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique

Etablissements de promotion sociale	Bénédicte Burton *Vice-Présidente*	EPFC
Etudiants	André Afonso da Cruz Garcia	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Fédérico Licandro	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Manon Sperati	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Ilias Karavidas	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Olivier Coppens	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
	Fiona Saintraint	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
Personnels	Maud Snel	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Fabienne Borin	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
Invités permanents	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Didier Lambert	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
	Corine Matillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles

8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Yvon Englert *co-Président*	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul *co-Président*	Université Saint-Louis – Bruxelles
Dominique Daems *co-Présidente*	Haute Ecole Francisco Ferrer
Bénédicte Burton *Vice-Présidente*	EPFC
Laurence Rassel *Vice-Présidente*	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Colette Waternaux-Malcorps *Secrétaire*	Haute Ecole EPHEC
Kamel Daoud *Trésorier*	Université libre de Bruxelles
Invitée permanente : Présidente du CAIOR Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
Invitée permanente : Présidente du CoDaC Nathalie Vaeck	Université libre de Bruxelles

8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Florence Vanderstichelen *Didier Lambert*	Université catholique de Louvain
Fabienne Chetail *Celia Grandhomme*	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean *Kelli Volpe*	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard *Fabienne Cuvelier*	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne	Haute Ecole Galilée
Gaëlle Thayse *Oriane Francart*	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Bernard Janssens *Thomas Kacem*	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou *Présidente*	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Estelle Ciccia	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets *Vice-Présidente*	Conservatoire royal de Bruxelles / Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre / Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Mathilde Alet	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Muriel Parent *Camille Chantrain* *Anne Simon*	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Bernadette Mergearts	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Thaïs Cesar	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Michèle Demuylder	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
Lucas Van Molle *Serafet Sarac*	Fédération des étudiants francophones (FEF)
Nicolas Goessens	Invité permanent désigné par les établissements de promotion sociale (Institut Roger Guilbert)

8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018

Charles-Henri Nyns	Université catholique de Louvain
Muriel Baguet *Présidente*	Université libre de Bruxelles
Virginie Alavoine	Université Saint-Louis – Bruxelles
Luc De Meyer	Haute Ecole Galilée
Gisèle Paquet Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Liliane Aernoudt	Haute Ecole Francisco Ferrer
Pierre Seillier Etienne Coppin Agnès Avril	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Edith Deneulin	Haute Ecole Bruxelles Brabant
Catherine Meyfroid	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Olivia Wahnon de Oliveira	Conservatoire royal de Bruxelles
Régine Carpentier	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aude Corbeau	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Céline Grand	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Olivier Piret	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Anne Hendrickx	Institut Roger Lambion
Anne Wouter	Centre de formation pour le secteur infirmier et de santé
Philippe Lorenzo	Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

8.7 Budget ajusté de l'exercice 2018

	Budget initial 2018	Modifications	Budget ajusté 2018
Recettes			
Fédération Wallonie Bruxelles			
Allocation 2018	267 000	106 800	373 800
Total	**267 000**	**106 800**	**373 800**
Dépenses			
Secrétariat			
- Personnel (0,5 ETP)	26 000	500	26 500
- Fonctionnement-équipement	10 000	-2 500	7 500
- Amortissement équipement		500	500
- Maintenance du site internet	5 700	-4 200	1 500
Comptabilité et secrétariat social			
- Personnel (0,25 ETP)	18 500	400	18 900
Accès aux études et aide à la réussite			
- Personnel (1,75 ETP)	84 500	8 100	92 600
- Fonctionnement-équipement	5 000	3 000	8 000
- Amortissement équipement		2 000	2 000
- Projets	15 000	5 618	20 618
Information, orientation et communication			
- Personnel (1,50 ETP)	78 500	16 000	94 500
- Fonctionnement-équipement	5 000	3 000	8 000
- Amortissement équipement		2 000	2 000
- Plan de communication et projets	15 000	9 050	24 050
- Salons SIEP	15 000		15 000
Subside Asbl PLE : outil informatique	8 000		8 000
Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	3 000		3 000
Total	**289 200**	**43 468**	**332 668**
Résultat de l'exercice	**-22 200**	**63 332**	**41 132**
Report du solde 2017			**318 155**
Résultat cumulé fin 2018			**359 287**

8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2018

Nathalie Vaeck *Présidente*	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
Sylviane Bachy	Pôle académique de Bruxelles

8.9 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2018

Corinne Duckstein *Présidente*	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Willy Vanweddingen *Mathilde Vandamme*	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Isabelle Alen	Pôle académique de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Jennifer Wellens	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers

9 Table des matières

Introduction 1

1. Cadre institutionnel 3

1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles 3

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles 3

1.2.1. ***Assemblée générale*** 3

1.2.2. ***Conseil d'administration*** 4

1.2.3. ***Bureau*** 6

1.2.4. ***Chambre de l'enseignement supérieur inclusif*** 6

1.2.5. ***Commission des bibliothèques*** 7

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles 7

1.3.1. ***Répartition des pouvoirs*** 8

1.3.2. ***Etat de la situation du personnel*** 8

1.4 Bilan financier 9

2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur 12

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC) 12

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite 13

2.2.1. ***Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts*** 13

2.2.2. ***Réseau CAP-Hautes écoles : accompagnement des enseignants lors du CAPAES*** 14

2.2.3. ***Blocus encadrés dans les établissements de promotion sociale*** 14

2.2.4. ***Tutorat dans les établissements de promotion sociale*** 14

2.2.5. ***Projet d'aide à la réussite pour les étudiants internationaux organisé en promotion sociale*** 15

2.2.6. ***Cycles de formations dans les universités, séminaires de co-développement et mise en place d'un projet DUO*** 15

2.2.7. ***Réalisation de vidéos axées sur la transition entre les enseignements secondaire et supérieur*** 15

2.2.8. ***Enquête sur les blocus encadrés au sein du Pôle*** 16

2.2.9. ***Ateliers sur la volition et la persévérance au travail*** 16

2.2.10. ***Collaboration au sein du groupe AdAPTE*** 16

2.2.11. *Formation e-learning en méthode de travail et développement d'un module en réorientation* 17

2.2.12. *Réseau BruxSARS*....17

2.2.13. *Troisième journée scientifique relative à la diversité croissante des étudiants et de leurs parcours* 17

2.2.14. *Mise en place d'un réseau BRUSCAG* 18

2.2.15. *Travaux de recherche et rédaction d'articles* 18

2.2.16. *Recherches de financement extérieur*....18

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation.... 19

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) .. 20

3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP) 21

3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation 22

3.3.1. *Cartographie de l'enseignement supérieur bruxellois* 22

3.3.2. *Collaboration avec l'enseignement secondaire* 23

3.3.3. *Réalisation d'un guide d'aide au choix d'études* 24

3.4 Création d'une Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles.... 24

4. Communication.... 30

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale.... 30

4.1.1. *Evènements du Pôle académique*....30

4.1.2. *Création de la newsletter du Pôle* 30

4.1.3. *Projet de remaniement du site web du Pôle*....31

4.1.4. *Concours « Etudier et koter à Bruxelles »* 31

4.1.5. *Autres réalisations*....32

4.2 Plan de communication et charte graphique.... 32

5. Enseignement supérieur inclusif 33

6. Logement.... 36

7. Perspectives.... 37

8. Annexes.... 40

8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018.... 40

8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018.... 42

8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018 45
8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018 47
8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018 48
8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2018 50
8.7 Budget ajusté de l'exercice 2018 51
8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2018 52
8.9 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2018 53
9 Table des matières 54

Rapport d'activités 2018
Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin Roosevelt, 50 - CP130
B-1050 Bruxelles
www.poleacabruxelles.be

PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES

Coordination:
Isabelle Alen, Sylviane Bachy,
Corinne Duckstein, Adriano Leite et Quentin Pirlot.

Photo de couverture : ©ICHEC

Les termes utilisés dans ce document sont entendus dans leur sens épicène, de sorte qu'ils visent indifféremment les hommes et les femmes.

Avec le soutien de :

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES